

---

# Prix Jean-Marie Rodrigue

## POUR LA PROMOTION DE LA PRATIQUE PRIVÉE EN OPTOMÉTRIE

---

### Objectif du prix :

Encourager les futurs diplômés à s'orienter vers une pratique privée à propriété optométrique.

### Éligibilité :

- Être inscrit en quatrième année du programme de doctorat en optométrie;
- Exercer dans un cabinet privé à propriété optométrique<sup>2</sup> dès la graduation.

### Marche à suivre :

Les candidats doivent soumettre les documents suivants :

- Une lettre de motivation qui décrit les intérêts du candidat pour l'exercice en cabinet privé de la profession d'optométriste et qui fait état du plan de carrière;
- Une lettre d'appui d'un professeur de l'École qui peut témoigner de l'intérêt réel du candidat, durant ses études, pour la pratique privée;
- Un curriculum vitæ;
- Le dernier relevé de notes;
- Le récipiendaire devra faire la preuve, au moment de l'obtention de son diplôme, qu'il exercera dans un cabinet privé à propriété optométrique dès sa graduation.

### Date de dépôt de la demande :

Vendredi 31 mars 2023 au plus tard, en version électronique à candidature-bourse@opto.umontreal.ca en précisant dans l'objet de votre message : Prix Jean-Marie Rodrigue

### Montant du prix :

1,300 \$

### Annonce du résultat :

Printemps 2023

Le comité d'attribution est composé de la Dre Julie-Andrée Marinier, optométriste, directrice par intérim et secrétaire de l'École d'optométrie, Dre Caroline Faucher, optométriste, directrice adjointe aux études de premier cycle, M. Jean-François Bouchard, directeur adjoint à la recherche, aux études supérieures et aux affaires professorales, et de M. François Charbonneau, ancien directeur général de l'Association des optométristes du Québec. Dr Jean-Marie Rodrigue, optométriste, agit comme membre ex officio.



*LE DOCTEUR JEAN-MARIE RODRIGUE s'est impliqué dès son entrée à l'École d'optométrie comme président de classe et de l'Association des étudiants. Au tout début de sa pratique, il s'est spécialisé en lentilles cornéennes, et a été le premier optométriste à ajuster des lentilles hydrophiles au Canada et à en promouvoir l'usage.*

*Il a permis le développement moderne de l'organisation syndicale de la profession à titre de président de l'Association des optométristes (1976-1986). Durant son mandat, il a doté sa profession d'outils solides de développement économique, social et professionnel tels la revue l'Optométriste, le Colloque international annuel sur la lentille de contact ainsi que des symposiums et des cours de formation multiples précurseurs du CPRO. Il a également mis sur pied la Fondation québécoise sur la santé visuelle. Il a fondé, développé et présidé durant près de 25 ans le plus grand réseau d'optométristes au Canada, les Services Optométriques Inc.*

*Dr Jean-Marie Rodrigue a également été président de l'Association Canadienne des Optométristes.*

<sup>\*</sup> Un cabinet privé à propriété optométrique est celui où exercent principalement un ou plusieurs optométristes qui détiennent personnellement, ou via leur société de gestion, au moins 51% des actions ou des parts de la société optométrique. La société de gestion de l'optométriste propriétaire, ou de chacun des optométristes propriétaires, devra être détenue au moins à 75% par l'optométriste.